

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira :

Le Lundi 31 Mars 2025
À 19 heures
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 Février 2025

1- FINANCES

- ✓ Attribution des subventions 2025 aux associations sociales, culturelles, sportives et d'animation
- ✓ Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

2- URBANISME

- ✓ Demande de désinscription de sites inscrits existants sur le territoire
- ✓ Synthèse de la procédure de participation par voie électronique concernant les permis d'aménager pour les lotissements « Fief du Pilier 2 » et « Fief du Pilier 3 »
- ✓ Approbation des conventions préalables pour l'incorporation dans le domaine public des terrains, voies et équipements publics des lotissements Le Fief du Pilier 2 et 3
- ✓ Modification de l'orthographe du nom d'un lieu-dit

3- AFFAIRES SCOLAIRES

- ✓ Validation du projet « Territoires Numériques Éducatifs »
- ✓ Projet d'ouverture d'une classe à l'école maternelle

4- PERSONNEL COMMUNAL

- ✓ Validation du tableau des effectifs

5- POSTE D'ADJOINT AU MAIRE ET DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

- ✓ Suppression du poste de cinquième Adjoint au Maire
- ✓ Création d'un poste de Conseiller Municipal délégué et attribution d'une indemnité de fonction

6- COMMISSIONS COMMUNALES

- ✓ Présentation des travaux dans les différents domaines de compétences

7- AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- ✓ Présentation des actualités intercommunales

8- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

10 - REMERCIEMENTS



Le Maire,

MAUZÉ
Bernard MAUZÉ